

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 30 septembre 2025, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la Salle Olof Palme, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 24 septembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Léo, CHRETIEN Bruno (jusqu'à la question 8), COCQ Bertrand, DELANNOY Alain, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKO-WIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse (jusqu'à la question 1), BEVE Jean-Pierre, BLOCH Karine, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CARINCOTTE Annie-Claude, CARRE Nicolas, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, CLAREBOUT Marie-Paule, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DELPLANQUE Émeline (jusqu'à la question 4), DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERLIQUE Martine, DERUELLE Karine, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOMART Sylvie, DUMONT Gérard, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAHAUT Karine, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, FRAPPE Thierry, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, HOCQ René (jusqu'à la question 1), IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, OPIGEZ Dorothée, PAJOT Ludovic, PHILIPPE Danièle, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, WOZNY Isabelle, ROBIQUET Tanguy, ROUSSEL Bruno, SANSSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

DELELIS Bernard donne procuration à DEPAEUW Didier, DAGBERT Julien donne procuration à LEMOINE Jacky, SOUILLIART Virginie donne procuration à THELLIER David, DELECOURT Dominique donne procuration à DELANNOY Alain, MANNESSIEZ Danielle donne procuration à IDZIAK Ludovic, BARROIS Alain donne procuration à MULLET Rosemonde, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel (à partir de la question 5), DOUVRY Jean-Marie donne procuration à DRUMÉZ Philippe, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, MALBRANQUE Gérard donne procuration à GAQUÈRE Raymond, MARCELLAK Serge donne procuration à SWITALSKI Jacques, NOREL Francis donne procuration à DOMART Sylvie, PERRIN Patrick donne procuration à GACQUERRE Olivier, SAINT-ANDRÉ Stéphane donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, TOURBIER Laurie donne procuration à PAJOT Ludovic, WILLEMAND Isabelle donne procuration à DUMONT Gérard

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DEBUSNE Emmanuelle, CHOQUET Maxime, COCQ Marcel, DASSONVAL Michel, DELANNOY Marie-Josèphe, DELHAYE Nicole, DESQUIRET Christophe, FACON Dorotheé, FLAHAUT Jacques, FONTAINE Joëlle, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LECOCQ Bernadette, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, MARGEZ Maryse, NEVEU Jean, PICQUE Arnaud, POHIER Jean-Marie, QUESTE Dominique, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, WALLET Frédéric

Madame DUBY Sophie est élue Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
30 septembre 2025

MOBILITE DURABLE

PROJET D'AMENAGEMENT DU PARC ECOMOBILITE DE BETHUNE-ESSARS -
APPROBATION DU LANCEMENT DES ETUDES
PREPARATOIRES DE L'OPERATION

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n° 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.

Enjeu : Réduire sensiblement la part modale de la voiture individuelle grâce aux transports collectifs, connectés, autonomes, partagés et solidaires.

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane dispose de la compétence « création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire »,

En 2019 et 2021, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane a exercé son droit de préemption pour acquérir deux terrains d'une superficie totale d'environ 7000 m², situés à la limite entre les communes de Béthune et Essars. Cette acquisition, au cœur de la zone d'activités économiques communautaire Washington/Fleming, vise à requalifier une friche urbaine en aire de covoiturage.

Cette initiative, portée par la Communauté d'Agglomération, en lien avec le Département du Pas-de-Calais et Artois Mobilités, a fait l'objet d'une étude de faisabilité permettant de définir les enjeux et les objectifs du projet. Il en ressort des orientations visant à promouvoir les modes alternatifs à la voiture individuelle : le covoiturage, les modes doux et les transports en commun, tout en assurant leur connexion avec le centre-ville. Le projet de Parc d'Ecomobilité Béthune-Essars s'inscrit dans la nouvelle stratégie de déploiement des aires de covoiturage telle que définie en lien avec la révision du Schéma Départemental du covoiturage et en partenariat avec le CEREMA.

L'aménagement de ce parc d'écomobilité en aire de covoiturage permettra ainsi d'apporter du stationnement en délestage du centre-ville plus contraint (fonction complémentaire de parking relais), de conforter l'intermodalité en intégrant un abri et des accès sécurisés pour les vélos, à terme une station de vélos en libre-service, ainsi qu'un arrêt de bus. Il sera directement connecté avec l'Euro-vélo 5 et les aménagements fluviaux du canal d'Aire, ainsi que le site de la Gare d'eau ; ces aménagements permettront d'assurer également la desserte en modes alternatifs à la voiture individuelle de la ZAE Washington / Fleming.

Il est proposé de lancer les études préparatoires des aménagements du Parc d'Ecomobilité Béthune-Essars, à savoir :

- l'acquisition de foncier permettant la desserte en entrée des véhicules et en entrée-sortie des mobilités douces par l'Avenue Fleming à Béthune,

- la conception du projet des aménagements définitifs pouvant proposer de soixante cinq à cent places de stationnement, un abri vélo sécurisé et des cheminement doux, un abri bus et un accès pour une navette, la capacité d'accueillir des bornes de recharge pour véhicules électriques, l'éclairage public et la vidéosurveillance.

Une première phase expérimentale portant sur des aménagements provisoires légers, sans investissements lourds, proposant une trentaine de places de stationnement avec éclairage public et vidéosurveillance, pourrait être lancée dès cette automne.

Ces études préparatoires et cette phase expérimentale permettront d'affiner le programme d'opérations et déterminer l'enveloppe prévisionnelle pour ce projet, pour lequel des recherches de financement seront entreprises.

Le programme d'opérations et l'enveloppe prévisionnelle feront l'objet d'une validation par une délibération ultérieure.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transport et Urbanisme » du 15 septembre 2025, il est proposé à l'Assemblée d'approuver le lancement des études préparatoires de l'aménagement du Parc d'Ecomobilité de Béthune-Essars, et la phase expérimentale d'une trentaine de places de stationnement avec éclairage public et vidéosurveillance par la réalisation d'aménagements provisoires légers. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE le lancement des études préparatoires de l'aménagement du Parc d'Ecomobilité de Béthune-Essars.

APPROUVE la phase expérimentale d'une trentaine de places de stationnement avec éclairage public et vidéosurveillance par la réalisation d'aménagements provisoires légers.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **06 OCT. 2025**
Et de la publication le : **06 OCT. 2025**
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,



CHRÉTIEN Bruno

Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,



CHRÉTIEN Bruno

Parc Ecomobilité Béthune-Essars

Phase provisoire : 30 places sans travaux

Emprise disponible pour

